

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 335

présenté par
M. Bridey

ARTICLE 42

Rédiger ainsi l'alinéa 55 :

« *b*) Le dernier alinéa du *a* du 3° et le 5° du I de l'article 15 de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.